https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-du-3-avril-2019-relative-lobligation-de-publicite-des-emplois-vacants-sur-un-espace-numerique-commun-aux-trois-fonctions-publiques/
Circulaire du 3 avril 2019 relative à l’obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques
03/04/2019
La circulaire précise le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 afin de faciliter sa mise en œuvre. Elle indique notamment, les administrations et services concernés, le champ de l’obligation de publicité (création et vacance des emplois), les données obligatoires constitutives de la publicité d’un emploi vacant et la durée de publication d’une offre d’emploi. La circulaire indique également que « les créations et vacances d’emploi seront publiées sans délai sue le site « Place de l’emploi public ».